

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-012 du 06 Janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le six janvier à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – M. F. NAWROCKI -

MM. J. MAHIEU - E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – J. LAUDE – X. LEROUX – F. MARCHIENNE – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

Objet : **Service Enfance Jeunesse**
 Charte Qualité des Accueils de Loisirs

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière d'animation dans le cadre de l'enfance et de la jeunesse.

Monsieur le Président expose ensuite au Conseil Communautaire que la collectivité s'est engagée dans une Charte Qualité avec les différents partenaires intervenant dans le domaine de l'enfance, représentés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les services du Conseil Général du Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole Nord – Picardie.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de renouveler la Charte Qualité signée avec les différents partenaires dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, de fixer les orientations de cette Charte Qualité autour d'un axe portant sur l'accueil du public porteur de handicap dans les Accueils de Loisirs, sur le renforcement des actions interservices et de développement d'actions entre les Accueils de Loisirs et l'Accueil Jeunes et sur la réécriture d'un Règlement Intérieur pour les Accueils de Loisirs et l'Accueil Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décidé, à l'unanimité :

- d'approuver les orientations et les axes de la Charte Qualité signée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Général du Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole Nord – Picardie,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette Charte.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 06 Janvier 2014 et transmission en Préfecture le 06 Janvier 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 06 Janvier 2014 et transmission
en Préfecture le 06 Janvier 2014.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

